

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues | M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle |
| M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30) | M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15) | Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques |
| Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain | Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique | M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard | M. GRANET Michel à M. DAVID Alain |
| M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45) | M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe |
| M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André | M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15) | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel |
| M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre | M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max |
| M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy | M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel |
| M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude | M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle |
| M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30) | M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis | Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00) | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain | M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain | M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille | M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert |
| M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30) | Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle |

LA SÉANCE EST OUVERTE

Centre d'information jeunesse aquitaine (CIJA) - Renouvellement de la subvention pour l'année 2007 - Décision - Autorisation

Monsieur MARTIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le C.I.J.A est une association qui diffuse, auprès de la jeunesse d'Aquitaine, toutes les informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la région, notamment celles qui relèvent des communes de la Communauté urbaine de Bordeaux (infrastructures, animations, vie pratique...).

Implanté dans deux locaux au centre de Bordeaux et dans dix huit centres répartis sur le territoire de la Communauté urbaine, le C.I.J.A est fréquenté à 52% par des lycéens et des étudiants, à 20% par des salariés et à 28% par des demandeurs d'emplois, ce qui représente environ 4 000 contacts par jour (2 000 visiteurs a Bordeaux, 1200 dans les autres centres et 800 par internet).

Les domaines d'intérêt de ces visiteurs sont multiples (emploi, formation, prévention santé, loisirs). L'association assure un maillage territorial en partenariat avec le Point Information Jeunesse, sur les communes de la Cub. Outre sa mission d'informer, à l'aide de guides gratuits, sur les thèmes du logement, de la création d'entreprises, sur les loisirs culturels et sportifs, l'association a également vocation à être un relais supplémentaire d'information sur les grandes politiques publiques : transports en commun, collecte des déchets, sécurité routière.

Depuis 1994, la Communauté urbaine participe au développement de cette structure par l'allocation d'une subvention.

S'agissant d'une activité de communication à caractère intercommunal et d'intérêt local, notre établissement, au titre de l'exercice 2007, est sollicité pour verser une subvention de 30 000 euros au C.I.J.A. dans le cadre d'un budget prévisionnel HT s'élevant à 1 170 100 euros, réparti selon le tableau figurant en annexe.

Cependant, dans la mesure où le montant de cette subvention a déjà fait l'objet d'une augmentation l'année dernière, passant en 2006 de 25 900 euros à 29 000 euros, nous vous proposons de maintenir ce dernier montant. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- 1) décider de verser au C.I.J.A une subvention de 29 000 euros au titre de l'exercice 2007, à imputer sur l'article 6574 - chapitre – 65 – fonction 0230 du budget de l'exercice en cours.
- 2) autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de celle-ci.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MARS 2007**

PUBLIÉ LE : 13 MARS 2007

Mme. FRANÇOISE CARTRON

